

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les contribuables de la Ville de Chambly que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 23 juin 2025, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 2025-1506-04

« Règlement 2025-1506-04 modifiant le règlement 2023-1506 concernant la circulation et le stationnement »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :
Par le conseil : 23 juin 2025

RÈGLEMENT 2025-1519-01

« Règlement 2025-1519-01 modifiant le règlement 2024-1519 concernant le raccordement des branchements d'égouts et d'eau potable aux conduites publiques, l'évacuation des eaux de ruissellement et l'installation d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement du système d'égout et abrogeant le règlement 2022-1481 »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :
Par le conseil : 23 juin 2025

RÈGLEMENT 2025-1527-01

« Règlement 2025-1527-01 modifiant le règlement 2024-1527 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Chambly pour l'années 2025 »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :
Par le conseil : 23 juin 2025

RÈGLEMENT 2025-1532

« Règlement 2025-1532 sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 2022-1489 et ses amendements »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :
Par le conseil : 23 juin 2025

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

Prenez avis que ces règlements sont en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://ville.chambly.qc.ca/reglements-municipaux/>.

DONNÉ à Chambly,
Ce 4 juillet 2025



M^e Nancy Poirier
Greffière

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

Règlements 2025-1506-04, 2025-1519-01, 2025-1527-01 et 2025-1532

Je soussignée, M^e Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 4 juillet 2025.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 4^e jour du mois de juillet 2025.



M^e Nancy Poirier
Greffière